

## Annexe 5. Grille de pondération

Conformément aux articles 7 à 10 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics.

<b>1. Age du soumissionnaire</b>	
<b>Variation du critère</b>	<b>Nombre de points attribués</b>
Inférieur à 35 ans	40
Entre 35 et 40 ans inclus	32
Supérieur ou égal à 41 ans	0

<b>2. Superficie agricole utilisée ci-après dénommée SAU, par rapport à la superficie minimale de rentabilité, ci-après dénommée SmR et à la superficie maximale de rentabilité, ci-après dénommée SMR</b>	
<b>Variation du critère</b>	<b>Nombre de points attribués</b>
SAU hors superficie du bien $\leq$ SmR	16
SmR < SAU hors superficie du bien < SMR	A pondérer*
SAU augmentée de la superficie du bien < SmR	Majoration de 4 points
SAU hors superficie du bien = SMR	0

<b>3. Proximité de l'exploitation par rapport au bien - additionner 3.1. et 3.2.</b>	
<b>3.1. Distance par rapport à la limite de la parcelle la plus proche</b>	
<b>Variation du sous-critère</b>	<b>Nombre de points attribués</b>
La plus courte	10
La plus longue	0
Situation intermédiaire	À pondérer*
<b>3.2. Distance par rapport à l'adresse de l'unité d'exploitation</b>	
<b>Variation du sous-critère</b>	<b>Nombre de points attribués</b>
La plus courte	10
La plus longue	0
Situation intermédiaire	À pondérer*

<b>4. Distribution des biens appartenant à un propriétaire public – additionner 4.1. et 4.2.</b>	
<b>4.1. Sans tenir compte de la superficie du bien à attribuer - additionner 4.1.1., 4.1.2. et 4.1.3.</b>	
<b>4.1.1. Variation du sous-critère</b>	<b>Nombre de points attribués</b>
SAU initiale la plus faible	4
SAU initiale la plus élevée	0
Situations intermédiaires	À pondérer*
<b>4.1.2. Variation du sous-critère</b>	<b>Nombre de points attribués</b>
Nombre d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus faible	4
Nombre d'hectares appartenant à un propriétaire public le plus élevé	0
Situations intermédiaires	À pondérer*
<b>4.1.3. Variation du sous-critère</b>	<b>Nombre de points attribués</b>

Pourcentage d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus faible	4
Pourcentage d'hectares de biens appartenant à un propriétaire public le plus élevé	0
Situations intermédiaires	À pondérer*
<b>4.2. En tenant compte de la superficie du bien à attribuer</b>	
<b>Variation du sous-critère</b>	<b>Nombre de points attribués</b>
Pourcentage de biens appartenant à un propriétaire public le plus faible	8
Pourcentage de biens appartenant à un propriétaire public le plus élevé	0
Situations intermédiaires	À pondérer*

\* suivant la méthode décrite aux articles 8, 9 et 10 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juin 2019 fixant les modalités de mise sous bail à ferme des biens ruraux appartenant à des propriétaires publics.